

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 19 DÉCEMBRE 2024**

Présents : DUGELAY Valérie, VERMARE Michelle, BERNARD Anne-Sophie, SEIMANDI Christophe, FAYET Jean-Yves, CUZOL Raphaële, DIDIER Michel, FORNAS Maurice, GRANGE Françoise, HUG Catherine, FOURRICHON Annick

Excusés : DAVAINÉ Alix, LE CALVÉ Jean-Philippe, BOUVET Nicole, SALUS Patricia, MAZZOTTI Cédric, BARJON Hervé, DUHAMEL Pascal, JUPPET Werner

Pouvoirs : DAVAINÉ Alix a donné pouvoir à DUGELAY Valérie  
LE CALVÉ Jean-Philippe a donné pouvoir à SEIMANDI Christophe  
BOUVET Nicole a donné pouvoir à CUZOL Raphaële  
SALUS Patricia a donné pouvoir à VERMARE Michelle  
MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à FORNAS Maurice  
DUHAMEL Pascal a donné pouvoir à FOURRICHON Annick  
JUPPET Werner a donné pouvoir à FAYET Jean-Yves  
BARJON Hervé a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie  
Secrétaire : VERMARE Michelle

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil à 18 Heures 30 sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du 2 décembre 2024
2. Modification du PLU : Avis de la DREAL concernant le dossier Cas par Cas (Etude environnementale)
3. Compte rendu des commissions
4. Questions diverses

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 DÉCEMBRE 2024**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2) MODIFICATION DU PLU : AVIS DE LA DREAL CONCERNANT LE DOSSIER CAS PAR CAS (ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE)**

Mme Michelle VERMARE adjointe à l'urbanisme, rappelle l'arrêté du maire en date du 24 juillet 2024 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objets :

- Mise en place d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) visant à préciser les modalités d'aménagement et de développement du bourg-centre afin de permettre une évolution urbaine fonctionnelle et cohérente avec l'organisation historique de ses tissus existants tout en assurant, notamment, la préservation du patrimoine bâti et non bâti ;
- Actualisation et mise en place de dispositions réglementaires visant la protection du patrimoine bâti et non bâti ;
- Mise en place d'un coefficient de pleine terre dans les principales zones urbanisées ou à urbaniser ;
- Mise en place d'un coefficient d'emprise au sol dans les principales zones urbanisées ;
- Adaptations des règles de recul des annexes et extensions d'habitation en zones A ou N ;
- Evolution des dispositions réglementaires en matière de diversité commerciale

- Actualisation des emplacements réservés ;
- Adaptation des dispositions règlementaires relatives aux clôtures en zones A et N ;
- Renforcement des dispositions règlementaires sur le stationnement notamment pour les visiteurs ;
- Mise à jour et adaptation des informations relatives au PPRi de la vallée de l'Azergues transposées dans les pièces règlementaires du PLU ;
- Toilettages des dispositions règlementaires en matière d'aspect extérieur.

Elle indique que le dossier a été soumis aux personnes publiques associées pour avis.

Un dossier a été adressé à la DREAL (Direction régionale de l'environnement et du logement) le 18 octobre 2024, afin de savoir si la réalisation d'une évaluation environnementale était nécessaire. Un avis conforme a été rendu par cette dernière le 12 décembre 2024, ce qui signifie qu'il n'y a pas besoin d'une étude environnementale. Cet avis doit être approuvé par une délibération du Conseil Municipal.

Mme Michelle Vermare propose d'acter cet avis. Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de poursuivre la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme sans la soumettre à évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera du 20 janvier au 9 février 2025 en mairie. La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie les :

- Jeudi 23 janvier 2025 de 16h30 à 18h30
- Mercredi 29 janvier 2025 de 10h à 12h
- Samedi 8 février 2025 de 9h30 à 11h30

### **DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des dossiers traités dans le cadre des délégations données lors du conseil municipal du 2 Juin 2020 :

Marché n°2023-03 : Construction d'un complexe sportif :

- Signature de l'avenant n°2 du lot 1 (Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST) pour une plus-value d'un montant de 2 850 € HT

### 3) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Néant

### 4) QUESTIONS DIVERSES

Néant

Le secrétaire, Michelle VERMARE



Le Maire, Valérie DUGELAY

